

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU MARDI 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le Mardi 07 Octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick PASQUIER, Maire.

Conseillers en exercice : 14 Conseillers présents : 8 Absents : 5 Pouvoir : 4 Votants : 12

PRÉSENTS : Mesdames Martine CZAPEK-THINSELIN, Claire BELLANGER, Marilène CHARTRAIN, Catherine QUESNOT, Elsa RONSHEIM, et Messieurs Patrick PASQUIER, Alain MADEC, Hervé CHAPU.

ABSENTS SANS POUVOIR : Mmes Barbara FERGUSON et Christian RABUSSEAU.

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme Betty THÉODET avec pouvoir à Elsa RONSHEIM, Mme Sandrine PLAZA avec pouvoir Madame Martine CZAPEK-THINSELIN, Mme Bernadette CATRIN avec pouvoir à M. Alain MADEC et M. Alain JACQUES avec pouvoir à M le Maire.

Mme Elsa RONSHEIM a été nommée secrétaire de séance.

La convocation a été envoyée le 02/10/2025.

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur les points suivants :

- **Décisions prises en vertu des délégations du Conseil Municipal au Maire depuis le 30/06/2025**
 - Acceptation du devis **Moulé** pour l'achat d'un nouveau souffleur à feuilles HUSQVARNA d'un montant TTC de 489.22 € imputé au compte d'investissement 2158.
 - Acceptation du devis **Nouvelle BTE** pour la réparation de la douche du logement C mairie d'un montant TTC de 708 € imputé au compte de fonctionnement 615228.
 - Acceptation des devis **APAVE** pour la vérification périodique des engins de chantier et de la tondeuse d'un montant TTC de 372.48 € et de 223.14 € imputés au compte de fonctionnement 6188.
 - Acceptation du devis **KEOLIS** pour la sortie de fin d'année au CLIC Lac aventure de Chemillé d'un montant TTC de 250 € imputé au compte de fonctionnement 6245.
 - Commande de 2500 L de GNR chez **PEROU COMBUSTIBLE** pour les tracteurs atelier d'un montant TTC de 2925 € imputé au compte de fonctionnement 60622.
 - Acceptation du devis **FACTORIA 2.0** pour le passage des 4 PC mairie sous Windows 11 d'un montant TTC de 540 € imputé au compte de fonctionnement 6156.
 - Acceptation du devis **LABO FRANCE** pour l'achat de 5L de désherbant bio d'un montant TTC de 150.90 € imputé au compte de fonctionnement 60624.
 - Acceptation du devis **Brodny Terrassement** pour le curage de 350 ml de fossé au donjon d'un montant TTC de 753 € imputé au compte de fonctionnement 61521.
 - Acceptation du devis **ECF CENTRE OUEST** pour 1 semaine de formation du nouvel agent technique Louis à la conduite des engins techniques d'un montant TTC de 2780 € imputé au compte de fonctionnement 6184.
 - Acceptation du devis **PF POTTIER** pour le relevage de la tombe G542 abandonnée suite à nouvel achat d'un montant TTC de 785 € imputé au compte de fonctionnement 6288.
 - Acceptation du devis **ELABOR** pour l'insertion du Jardin du souvenir et des 2 columbariums sur le plan cimetière d'un montant TTC de 504 € imputé au compte de fonctionnement 611.

- Acceptation du devis FACTORIA 2.0 pour le remplacement du disque dur SSD du portable du maire d'un montant TTC de 420 € imputé au compte de fonctionnement 61558.

- **2025-037 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/06/2025.**

Lecture faite et sans observations à l'issue de l'envoi du dit Procès-Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès-Verbal du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

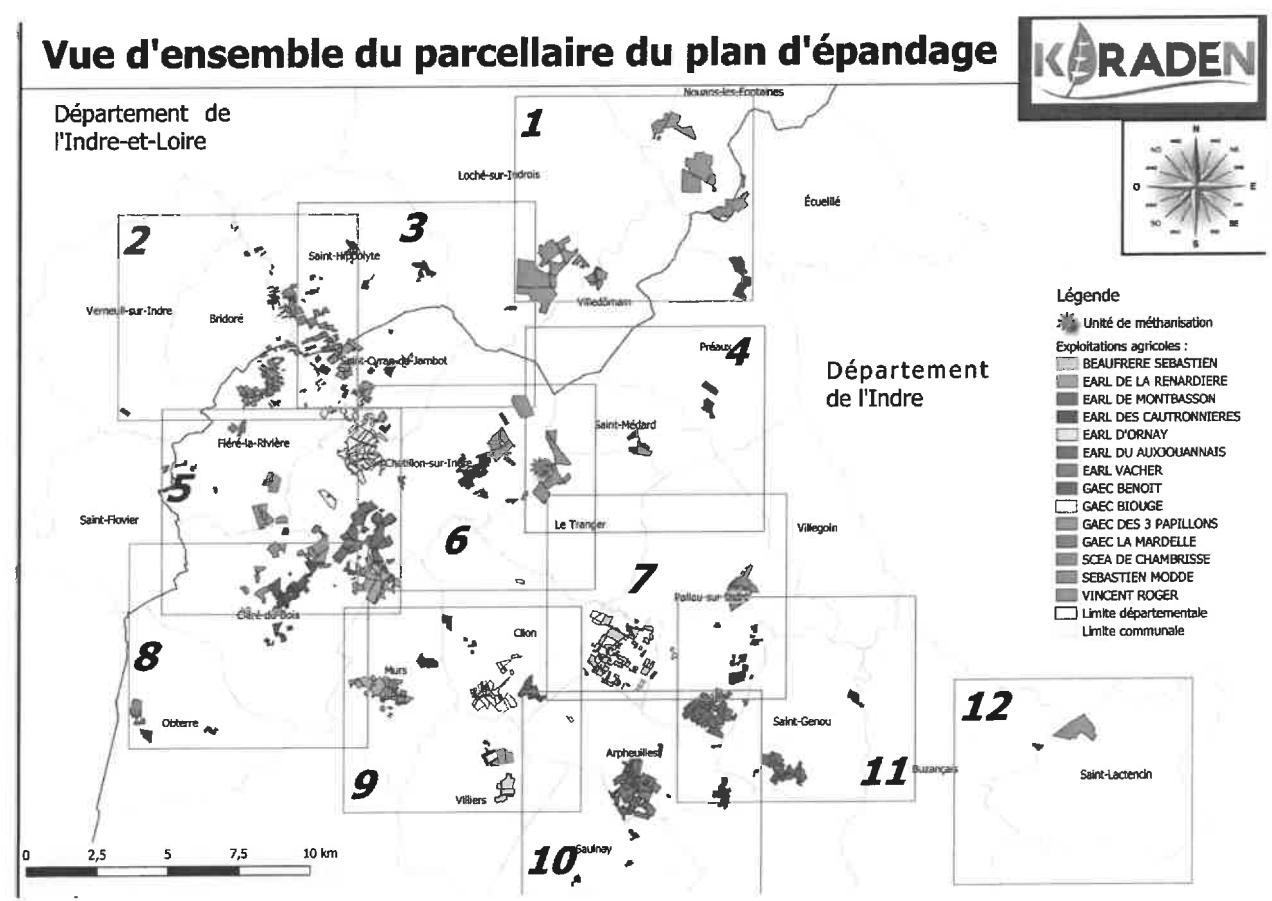
- **2025-038 : Avis sur le plan d'épandage associé au projet Ecopôle.**

Dans le cadre de la création d'un Ecopôle sur la commune de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger au lieu-dit « Le Porteau », la société PAPREC-COVED a décidé de mettre en place une unité de méthanisation. Le méthaniseur sera principalement alimenté par des matières premières d'origines agricoles comme des effluents d'élevage, des ensilages de cultures intermédiaires à valorisation énergétiques et des biodéchets.

Le GAEC « La Mardelle » de Saint-Hippolyte a accepté de mettre ses terres à disposition de la société PAPREC-COVED pour l'épandage, conformément au plan annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ÉMET** un avis favorable à la mise en place du plan d'épandage présenté par la société PAPREC-COVED dans le cadre de la création d'un Ecopôle.



2025-039 : Avis de la commune de SAINT-HIPPOLYTE sur le projet de parc solaire photovoltaïque au lieu-dit « BRAUD » et sur le lancement de la procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme par une déclaration de projet

M le Maire donne lecture du mail de Monsieur Thibaut de Chassey de l'Association APELTA transmis le 6 octobre dernier, Association pour la Protection de l'Environnement de Loches et des Territoires Avoisinants créée en

2018 et qui a pour objet la protection de l'environnement, notamment de la faune, de la flore, du patrimoine culturel et des paysages, contre toutes les atteintes et nuisances qui pourraient lui être portées, entre autres, par l'implantation et l'exploitation d'éoliennes, de parcs solaires photovoltaïques et des équipements qui leur sont liés, sur le territoire de Loches et des communes avoisinantes.

Renseignements pris auprès de l'avocat de l'association, celui-ci préconise de ne pas délibérer ce soir sur le projet tant que le permis de construire n'est pas officiellement déposé.

M le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de suivre cette recommandation.

Suivi à l'unanimité, ce point de l'ordre du jour est ajourné.

- **2025-040 : RH – Cartes cadeaux Noël aux agents.**

M le Maire informe le retrait de ce point à l'ordre du jour, celui-ci pouvant être traité sans délibération.

- **2025-041 : Village d'Avenir – appel à manifestation d'intérêt pour la reprise et l'exploitation de l'hôtel-restaurant LE RENAISSANCE.**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,

Vu la propriété communale de l'ensemble immobilier situé au 1 avenue Capitaine Génin, composé notamment de l'ancien hôtel-restaurant dit *Le Renaissance*, de la maison voisine et des dépendances,

Vu l'inscription de la commune de Saint-Hippolyte au programme national *Villages d'avenir*,

Considérant la volonté de la commune de revitaliser son centre-bourg et de remettre en activité un équipement structurant en faveur de la vie locale, du tourisme et du maintien des services de proximité,

Considérant l'intérêt de relancer l'exploitation de l'hôtel-restaurant dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), permettant de recueillir des propositions de projets, d'étudier leur faisabilité et d'engager des négociations avec des candidats intéressés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 – Le Conseil municipal approuve le lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour la reprise et l'exploitation de l'hôtel-restaurant communal *Le Renaissance*, ainsi que pour la possible adjonction d'une activité complémentaire (boulangerie, dépôt de pain, multiservices) dans les bâtiments attenants.

Article 2 – Le Conseil municipal valide la publication de cet AMI à compter du 31 Octobre 2025, dans l'intérêt de la commune et de l'avancée du projet.

Article 3 – Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager toute démarche nécessaire au bon déroulement de la procédure de sélection, à instruire les candidatures reçues et à proposer à une prochaine séance les modalités précises de mise à disposition ou d'occupation du site (bail, convention, cession éventuelle).

Article 4 – La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

- **2025-042 : Vente du C15 communal**

Suite à l'achat du Kangoo en 2024, M le Maire propose de vendre le C15 afin d'économiser une assurance auto, conserver un second véhicule ne semblant plus utile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoir :

ÉMET un avis favorable à la vente du C15

CHARGE M le Maire du passage au contrôle technique du véhicule et de retenir le candidat le plus offrant.

- **Questions diverses**

➤ **Prochain conseil municipal de Novembre** : Il se tiendra le lundi 24 novembre à 20h.

- **Antenne TDF** : M le Maire informe que des travaux de renforcement de la base par la plantation de pieux est en cours.
 - **Contribution financière des communes et intercommunalités au SDIS 37** : M le Maire rend compte de la réunion de cet été au sein de la CCLST avec les responsables du SDIS . Ceux-ci sollicitent des moyens financiers supplémentaires auprès des communes et EPCI afin de pouvoir boucler leur budget en difficulté. L'AMIL et le sénateur Vincent LOUAUT se sont emparés du sujet, les communes déjà acculées ne pouvant impacter plus encore leurs budgets à venir. Une nouvelle répartition plus juste est à l'étude.
 - **Nettoyage dépôt sauvage** : M le Maire informe qu'un nouveau dépôt sauvage réalisé par des particuliers a été découvert près d'un pont limitrophe de St Martin de Bridoré. Une date de nettoyage des lieux sera fixé avec les agents.
 - **Certibiocide** : Une nouvelle obligation réglementaire impose qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 tout utilisateur manipulant des produits biocides doit détenir une certification individuelle. Nos ATSEM et agents techniques sont directement concernés par l'utilisation de certains produits de nettoyage ou désherbant bio.
 - **Projet éolien de Fléré-la-Rivière** : M le Maire informe que la société ABO Energy poursuit le développement de son projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune de Fléré la Rivière.
 - **Lutte contre la signature de complaisance** : M le Maire informe avoir été destinataire d'un courrier de l'ordre des architectes qui alerte les élus sur les dérives constatées sur certains permis de construire et notamment sur les signatures de complaisances de certains architectes qui constitue un détournement de la loi.
- En effet la légalité d'un dossier de permis de construire ne se limite pas à la production intégrale des divers documents qui le composent et à l'apposition de cachets et signatures requises. Le projet architectural doit être conçu, mis au point et dessiné par l'architecte.
- **Résultat Insee de la collecte du Recensement de la population 2025** : Le décompte reçu dénombre 394 logements enquêtés dont 309 en résidences principales, 634 habitants recensés.
 - **Adressage à revoir** : M le Maire donne lecture du courrier de M le Préfet et du SDIS37 alertant sur le besoin de re nomination de certaines voies communales non conformes tels que des noms identiques pour des types différents ex : Rue et route du Château, Rue et route de Sennevières, Rue et route du stade, Rue et route du Val de l'Indre et avenue et route de la Bondoire.
 - **Cérémonie du 11/11** : Elle se tiendra cette année à Bridoré. La réunion de préparation est fixée au mercredi 15/10 à 18h. Le secrétariat est chargé de commander 1 gerbe et de prévenir l'UNC de la réunion de préparation.
 - **Prochaine Commission finances** : Avec les dates des prochaines municipales, le budget devra être voté début mars par conséquent il convient de réunir au plus vite la commission afin de définir les investissements 2026. Celle-ci se tiendra le lundi 27/10 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h45

Saint-Hippolyte, le 24/11/2025

Le Maire,
Patrick PASQUIER



La secrétaire
Elsa RONSHEIM